



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	2 013 € → 4 066 €	1 598 € → 3 227 €	19 ans 6 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an	461	409	2 013,42 €	1 598,04 €	
2e	1 an	525	455	2 239,87 €	1 777,77 €	+179,73 €
3e	1 an 6 mois	574	490	2 412,16 €	1 914,52 €	+136,75 €
4e	1 an 6 mois	623	528	2 599,23 €	2 063,01 €	+148,49 €
5e	2 ans	665	560	2 756,76 €	2 188,04 €	+125,03 €
6e	2 ans	713	596	2 933,98 €	2 328,70 €	+140,66 €
7e	2 ans	782	649	3 194,89 €	2 535,78 €	+207,08 €
8e	2 ans 6 mois	862	710	3 495,18 €	2 774,12 €	+238,34 €
9e	3 ans	912	748	3 682,24 €	2 922,58 €	+148,46 €
10e	3 ans	977	797	3 923,46 €	3 114,04 €	+191,46 €
11e	fin de grille	1015	826	4 066,22 €	3 227,35 €	+113,31 €

En résumé : du 1er au 11e échelon, le net estimé passe de 1 598 € à 3 227 €, soit 1 629 € de plus en 19 ans 6 mois.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours externe
- Concours interne, après 7 ans de services publics

Et après ?

Grade suivant : **Ingénieur en chef hors classe**

Sa grille se termine à 4 411 € net estimé, soit 1 184 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Selon les fonctions exercées : dès le 5e échelon, avec 1 an dans cet échelon, après 6 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.